



## Adopter mon neveu de 11 ans sous tutelle de ses grands-parents

Par **Jadesong**, le 17/11/2011 à 18:14

Bonjour,

Le fils de ma soeur de 11 ans est sous la tutelle de mes parents, ses grands-parents donc, qui vieillissent. Il évolue dans un milieu peu évolué. et malsain puisque le gd-père a été mis en examen pour viols sur ascendants légitimes. Sa mère est reconnue handicapée, et la garde lui a été enlevée ainsi qu'au père qui ne sait s'en occuper, je souhaiterai en avoir la garde, comment dois-je faire, s'il vous plait ? Cet enfant a beaucoup d'affection pour moi et c'est réciproque, j'aimerais lui donner une éducation et le moyen de s'épanouir. Je vous remercie.

Par **mimi493**, le 17/11/2011 à 19:56

Il faut demander à être tuteur auprès du juge des tutelles.